

 CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE Quimper Concarneau	AVIS DE CONCOURS PROFESSIONNEL
CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL FILIERE INFIRMIERE	

Le Centre Hospitalier de Cornouaille organise un concours professionnel de Cadre Supérieur de Santé Paramédical – filière infirmière.

Textes de base

- Code Général de la fonction publique
- Décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,
- Arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière.

Conditions d'accès

Peuvent faire acte de candidature, les cadres de santé paramédicaux des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi 86-33 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et comptant au moins **trois ans de services effectifs dans leur grade au 1^{er} janvier 2026**.

Nombre de postes

- **1 poste dans la filière infirmière**

Nature des épreuves

Le concours comporte :

- 1° Une admissibilité
- 2° Une épreuve orale d'admission.

Admissibilité A compter du 14 octobre 2026	Admission Le 16 novembre 2026
L'Admissibilité est prononcée par le jury après examen des dossiers de candidature.	Entretien oral de trente minutes avec le jury : le candidat expose durant dix minutes au plus sa formation, son expérience et son projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la motivation, les qualités professionnelles et l'aptitude du candidat à exercer en tant que cadre supérieur de santé ou cadre supérieur de santé paramédical.

Pièces à fournir

Les candidats doivent fournir **en 5 exemplaires (1 original + 4 copies)**, les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre,
- un curriculum vitae sur papier libre indiquant les titres détenus, les diverses fonctions occupées, les périodes d'emploi et les actions de formations suivies,
- Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, et qui est accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Sera à joindre en **un seul exemplaire** :

- Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Période et modalités d'inscription

- Dépôt des dossiers de candidature : **du 14 septembre 2026 au 14 octobre 2026 inclus**
 - Soit par **voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception** (le cachet de la poste faisant foi) ;
 - Soit **déposé en main propre au bureau 340 de la Direction des Ressources Humaines** de l'établissement :

à

Madame la Directrice des Ressources Humaines et des Relations Sociales
CH de Cornouaille - 14 bis avenue Yves Thépot
29107 QUIMPER Cédex.

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives).

Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées.

A QUIMPER, le 14 septembre 2026
Pour le Directeur,
Fanny GAUDIN,



Délai et voies de recours : Cette décision est susceptible d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif – 3 rue contours de la Motte – 35044 RENNES Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par l'application informatique « telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Contact DRH : concours@ch-cornouaille.fr